

Mairie de CLÉVILLIERS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance,

DELIBERATIONS :

- Election des commissions communales,
 - Commission d'Appel d'Offres,
 - Commission municipales thématiques,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Les convocations ont été transmises le 13 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre, les membres du Conseil Municipal de Clévilliers se sont réunis à dix-neuf heures, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Maire.

Étaient présents : Mmes Michèle GUIGNARD, Marianne HEITZ, MM. Alain BELLAMY, Thierry ENJELVIN, François GODET, Jean-Jacques GUIGNARD, Frédéric LAFONT, Dimitri PIRON, Jérôme RIVET, Patrick VINSOT.

Étaient excusés : Anne CHARRIER, Laure LEGRAND, Sophie PAOLI, Laurent POUSSINEAU, Hervé LEGRAND donnant pouvoir à Alain BERLLAMY

Était absent :

Secrétaire de séance : Marianne HEITZ

Monsieur le Maire indique que lors des élections municipales de 2020, avec la pandémie, le conseil municipal n'a pas délibéré sur les commissions communales. C'est pour remédier à la situation que le conseil se réunit ce soir.

***Désignation d'un secrétaire de séance**

Marianne HEITZ est élue secrétaire de séance.

1 Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3.500 habitants doit comporter, en plus du Maire – président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres présents décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après un appel à candidature, Monsieur Frédéric LAFONT, Monsieur Hervé LEGRAND, Monsieur Dimitri PIRON font acte de candidature en tant que membres titulaires de la C.A.O.

Monsieur Patrick VINSOT, Madame Marianne HEITZ et Monsieur Jérôme RIVET font acte de candidature en tant que membres suppléants de la C.A.O.

Suite au vote,

Sont élus, à l'unanimité

Membres titulaires de la C.A.O.	Membres suppléants de la C.A.O.
Monsieur Frédéric LAFONT	Patrick VINSOT
Monsieur Hervé LEGRAND	Madame Marianne HEITZ
Monsieur Dimitri PIRON	Monsieur Jérôme RIVET

2 - Constitution des commissions municipales thématiques.

Considérant que la commune est constituée des commissions suivantes :

- Travaux
- Urbanisme/espaces verts
- Information/communication
- Sécurité
- Finances
- Fêtes et cérémonies

Considérant que le Maire et les adjoints sont d'office dans chacune des commissions,
En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres présents décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Font acte de candidature dans les commissions suivantes

Commission travaux	Monsieur Dimitri PIRON.
	Monsieur Laurent POUSSINNEAU
	Monsieur Frédéric LAFONT
	Monsieur François GODET
	Monsieur Hervé LEGRAND
	Monsieur Patrick VINSOT
Commission Urbanisme/espaces verts	Monsieur Dimitri PIRON.
	Monsieur Laurent POUSSINNEAU
	Monsieur Frédéric LAFONT
	Madame Sophie PAOLI
	Monsieur Hervé LEGRAND
	Madame Anne CHARRIER
Commission information/communication	Monsieur Dimitri PIRON.
	Monsieur Laurent POUSSINNEAU
	Madame Anne CHARRIER
	Madame Sophie PAOLI
	Madame Laure LEGRAND
	Monsieur Thierry ENJELVIN
Commission Sécurité	Monsieur Dimitri PIRON.
	Monsieur Jean-Jacques GUIGNARD
	Monsieur Frédéric LAFONT
	Madame Sophie PAOLI
	Monsieur Hervé LEGRAND
	Monsieur Patrick VINSOT
Commission Finances	Monsieur François GODET
	L'ensemble du conseil municipal
Commission Fêtes	Madame Anne CHARRIER
	Madame Laure LEGRAND
	Monsieur Thierry ENJELVIN
	Monsieur Laurent POUSSINNEAU

Suite au vote,

Sont élus, à l'unanimité, les membres précités dans chacune des commissions ci-dessus exposées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Prochaines réunions :**
 - Conseil municipal le 12 janvier 2023 à 20h30
 - Commission sécurité le 19 janvier 2023 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 15.

Le maire,
Alain BELLAMY



la secrétaire de séance,
Marianne HEITZ

